



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
 Présents : 15
 Vote pour : 15
 Vote contre : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation :

12/10/2022

Séance du 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 Octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 14 octobre 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT- Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX- M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - M Patrick MOREL - François VIGREUX.

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :		
<u>N° 63/2022</u>	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2022	7 Finances locales 7.2 Fiscalité

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux présents que, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux Décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- ✓ La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP)

Après l'application des formules de revalorisation, la RODP est égale à 383,00 € en 2022 contre 372,00 € en 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le montant de cette redevance, soit 383,00 € afin d'établir le titre de recette correspondant, au nom de GRDF.



La Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. PLAT".

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 07.11.2022 et de la publication le 07.11.2022



La Maire,

A handwritten signature in black ink, identical to the one above.

Françoise PLAT